

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 8^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 2 août 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-092-02-08-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Yvon Gagné d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 5 juillet 2022;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille :
 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2022;
- Vente du bâtiment 457, rue de la Montée;
- Agent immobilier pour la vente du bâtiment situé au 457, rue de la Montée;
- Grand nettoyage de l'aile au premier étage du bâtiment municipal;
- Dépôt des attestations de formation en éthique;
- Assurance du nouveau bâtiment;
- Service de garde;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

HYGIÈNE DU MILIEU

- Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest;

LOISIRS ET TOURISME

- Offre de la ville de Macamic;

URBANISME

- Dérogation mineure (garage) du matricule 5098 19 1751 0 000 0000
- Dérogation mineure (remise à bois) du matricule 5098 19 1751 0 000 0000

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

ADMINISTRATION ET FINANCES:

No-093-02-08-22

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 5 juillet 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Gaudette que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-094-02-08-22

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 196 160,31 \$ pour le mois de juillet 2022 ainsi que les salaires pour la période de juillet 2022 pour un montant de 8 604,99 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-095-02-08-22

Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion régulière du 21 juillet 2022 :

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 21 juillet 2022.

Adopté

No-096-02-08-22

Vente du bâtiment situé au 457, rue de la Montée

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Gaudette d'autoriser la vente du bâtiment municipal situé au 457, rue de la Montée.

Adopté

No-097-02-08-22

Agent immobilier pour la vente du bâtiment situé au 457, rue de la Montée

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de mandater la firme Les Immeubles Excell représenté par M. Michel Rivard, afin de procéder à toutes les démarches menant à la vente du bâtiment municipal situé au 457, rue de la Montée. Madame Rachel Barbe et Monsieur Marcel Cloutier sont autorisés à signer tout document en lien avec cette vente.

Adopté

No-098-02-08-22

Grand nettoyage de l'aile est au premier étage du bâtiment municipal

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette de mandater Chez Joe pour effectuer le grand nettoyage de l'aile est au premier étage du bâtiment municipal situé au 597, avenue principale.

Adopté

Dépôt des attestations de formation en éthique :

Madame Rachel Barbe dépose les attestations de formation en éthique et déontologie qui s'est tenue le 4 juin passé à Taschereau. Attestations reçues : Marcel Cloutier et Angèle Auger.

No-099-02-08-22

Assurance du bâtiment multi-services

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Nathalie Gaudette d'assurer le bâtiment pour une valeur de 580 000\$.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

HYGIÈNE DU MILIEU

No-100-02-08-22

Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi Ouest

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

- CONSIDÉRANT** les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT** les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;
- CONSIDÉRANT** la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution N° 21-147) ;
-)-
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution N° 22-131) ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur François Deschênes
Appuyé par Madame Nathalie Gaudette
Et résolu à l'unanimité

- QUE** La municipalité d'Authier signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts.
- QUE** La quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 15 tonnes par année, pour une durée de 20 ans
- QUE** La municipalité d'Authier signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- QUE** La municipalité d'Authier estime à 6 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

Adopté

LOISIRS ET TOURISME:

Offre de la ville de Macamic

La ville de Macamic souhaite offrir quelques artefacts de la collection Claude Morin. Puisque nous n'avons pas l'espace intérieur d'entreposage nécessaire, nous ne pouvons accepter.

URBANISME:

Dérogation mineure au matricule 5098 19 1751 0 000 000 (garage)

Monsieur François Deschênes doit se retirer puisqu'il s'agit de son dossier et Monsieur Marcel Cloutier doit se retirer puisqu'il s'agit de la maison de sa fille. Le quorum n'étant plus atteint suite à leurs départs, le point est reporté à la prochaine séance.

Dérogation mineure au matricule 5098 19 1751 0 000 0000 (remise à bois)

Monsieur François Deschênes doit se retirer puisqu'il s'agit de son dossier et Monsieur Marcel Cloutier doit se retirer puisqu'il s'agit de la maison de sa fille. Le quorum n'étant plus atteint suite à leurs départs, le point est reporté à la prochaine séance.

PAROLE AU MAIRE:

PÉRIODE DE QUESTIONS:

VARIA:

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX:

- Service des Loisirs** : ▪ Rien.
- Comité Jeunesse** : ▪ Rien.
- O.M.H.** : ▪ Rien.
- Comité Bellefeuille** : ▪ Rien.
- M.R.C.** : ▪ Rien.
- Régie des déchets** : ▪ Rien.
- École du Rang 2** : ▪ Le musée a reçu des félicitations pour la pièce de théâtre.
- Âge d'Or** : ▪ Rien.
- Régie des incendies** : ▪ M. Guy Bruneau a été embauché à titre de secrétaire-trésorier du comité.
- MADA & PFM** : ▪ Rien.
- Centre plein-air** : ▪ Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h15.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.